



## APPEL D'OFFRES 2024-03

### SURVEILLANCE ET ENTRETIEN DES LOCAUX EN LIEN AVEC LA PATINOIRE ET LES LOISIRS – SAISON 2024 - 2025 (Poste contractuel non syndiqué ouvert aux hommes et aux femmes)

#### Préambule :

- ✚ La municipalité de Chute-Saint-Philippe souhaite offrir un endroit rassembleur pour les jeunes et moins jeunes désirant utiliser la patinoire extérieure ainsi que le local des loisirs.

#### Description sommaire des tâches pour ce poste :

- ✚ Sous l'autorité du directeur général et de la responsable des loisirs, le contractant doit, entre autres:
  - ◆ Surveiller les lieux / locaux durant les heures d'ouverture d'une moyenne de 25 heures par semaine, du jeudi au dimanche, ce qui équivaut à une moyenne de 400 heures pour la durée de la saison. Durant les 2 semaines des vacances des fêtes et durant la semaine de relâche, les heures d'ouverture et de surveillance seront supérieures à la moyenne hebdomadaire. L'horaire sera établi par la municipalité une fois le contrat octroyé.
  - ◆ Entretien des lieux et locaux en lien avec les loisirs, ce qui équivaut à assurer une propreté quotidienne **après chaque utilisation et/ou fermeture de la journée**, tels que les planchers, comptoirs, toilettes, poubelles, et tout autre équipement et/ou infrastructure appartenant à la municipalité, et s'il y a lieu, la désinfection complète exigée dans un contexte de pandémie.
  - ◆ Le contractant sera responsable de procéder au prêt et au contrôle des articles de sports et de loisirs mis à la disposition gratuitement aux usagers.

#### Qualifications minimales requises :

- ◆ Avoir de l'intérêt et des aptitudes avec les jeunes et pour les loisirs en général;
- ◆ Faire preuve d'autonomie, de débrouillardise et d'initiative;
- ◆ Avoir des aptitudes de communications et d'autorité envers les utilisateurs des locaux et des lieux;
- ◆ Cours de secouriste et/ou de gardien / gardienne averti obligatoire.

#### Rémunération :

- ◆ Le contractant est appelé à présenter **un montant de type forfaitaire** pour la saison 2024 - 2025 qui couvrira l'ensemble des exigences inscrites dans le présent appel d'offres;
- ◆ Une fois le contrat octroyé, la municipalité ne pourra être tenue responsable des heures et/ou travaux effectués en surplus.

#### Conditions particulières

- ◆ Advenant le cas où une pandémie serait annoncée et/ou une évacuation forcée et que la municipalité se voit contraindre de fermer complètement ses locaux aux publics, cette dernière ne pourra être tenue responsable des désagréments financiers qu'une telle situation pourrait causer. Cependant, des échanges avec la municipalité pour d'éventuelles possibilités suivant l'évolution de la situation pourraient être entrepris avec le contractant.
- ◆ **Avec l'autorisation de la municipalité au préalable**, le contractant peut vendre des collations et breuvages, mais la vente des boissons de type énergisantes est interdite. Il pourrait y avoir d'autre type de services et/ou de marchandises offerts, mais le contractant doit obtenir **préalablement la permission de la municipalité** avant de procéder.
- ◆ Toutes autres activités que celles mentionnées au présent appel d'offres sont interdites sous peine de résiliation de contrat sans compensation.

#### Pour déposer sa candidature :

- ◆ Les appels d'offres doivent être retournés dans une enveloppe portant l'inscription « APPEL D'OFFRES 2024-03 POUR SURVEILLANCE DE LA PATINOIRE » à l'attention de Monsieur Éric Paiement;
  - Par la poste ou en personne: 560, chemin des Voyageurs, Chute-Saint-Philippe, J0W 1A0
  - Ou
  - Par courriel : [dg@chute-saint-philippe.ca](mailto:dg@chute-saint-philippe.ca)
- ◆ Les appels d'offres devront être reçus au plus tard **le jeudi 31 octobre 2024 à 14h00**.
- ◆ Pour toute information supplémentaire, contacter le soussigné par courriel : [dg@chute-saint-philippe.ca](mailto:dg@chute-saint-philippe.ca) ou par téléphone au 819-585-3397 poste 222.